

MALLETTE

Société de  
comptables professionnels agréés

**Commission scolaire**

**Kamouraska - Rivière-du-Loup**

États financiers résumés

Au 30 juin 2017

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

## TRAFICS 2016-2017

### RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

#### Rapport de la direction

---

Les états financiers de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup portant la signature électronique 9588413180 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

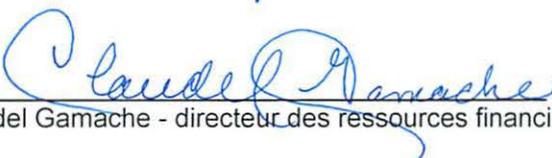
Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Les états financiers ont été audités par Mallette S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la Commission scolaire, conformément aux Normes canadiennes d'audit. Le rapport des auditeurs indépendants qui accompagne les états financiers expose leurs responsabilités, la nature et l'étendue de leur audit et l'expression de leur opinion.

  
\_\_\_\_\_  
Yvan Tardif - directeur général

  
\_\_\_\_\_  
Claudel Gamache - directeur des ressources financières

Lieu : Rivière-du-Loup

Date : 29 septembre 2017

**TRAFICS 2016-2017****RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017**470 avenue Chapleau  
Saint-Pascal QC G0L 3Y0Téléphone 418 492-3515  
Télécopie 418 492-9640  
Courriel info.stp@malette.ca**Rapport de l'auditeur indépendant**

---

Aux membres du Conseil des commissaires

de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup

**Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup portant la signature électronique 9588413180, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 7 à 275 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et les renseignements complémentaires.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une

opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission scolaire. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers, portant la signature électronique 9588413180, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup au 30 juin 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Gilles LeBel, CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique # A103953

Malette S.E.N.C.R.L.

29 septembre 2017

470 avenue Chapleau

Saint-Pascal QC G0L 3Y0

## État de la situation financière

au 30 juin 2017

	A	B	C	D	
	2017	2016	Variation \$	Variation %	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	9 167 498,39	7 589 431,22	1 578 067,17	21%
01190	Placements temporaires (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	10 099 016,24	9 338 275,27	760 740,97	8%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	3 168 826,81	3 221 740,37	-52 913,56	-2%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	15 695 406,19	17 160 781,50	-1 465 375,31	-9%
01300	Taxe scolaire à recevoir	525 993,89	482 586,80	43 407,09	9%
01500	Débiteurs (page 23)	1 060 285,67	1 124 214,13	-63 928,46	-6%
01600	Stocks destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0,00	0,00	0,00	0%
<b>00000</b>	<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>39 717 027,19</b>	<b>38 917 029,29</b>	<b>799 997,90</b>	<b>2%</b>
<b>PASSIFS</b>					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	0,00	0,00	0,00	0%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	11 301 965,48	11 669 258,99	-367 293,51	-3%
03450	Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0,00	0,00	0,00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	7 043 143,85	7 185 840,99	-142 697,14	-2%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	310 009,06	217 865,28	92 143,78	42%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	4 304 924,18	4 647 186,00	-342 261,82	-7%
03700	Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	0,00	0,00	0,00	0%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	81 581 533,25	80 209 800,53	1 371 732,72	2%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	0,00	0,00	0,00	0%
03800	Autres passifs (page 36)	1 043 437,10	986 595,45	56 841,65	6%
<b>00010</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>105 585 012,92</b>	<b>104 916 547,24</b>	<b>668 465,68</b>	<b>1%</b>
<b>00020</b>	<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>-65 867 985,73</b>	<b>-65 999 517,95</b>	<b>131 532,22</b>	<b>0%</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	82 395 641,73	81 108 907,38	1 286 734,35	2%
01970	Stocks de fournitures	0,00	0,00	0,00	0%
01900	Charges payées d'avance (page 49)	107 832,96	116 698,46	-8 865,50	-8%
<b>00030</b>	<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>82 503 474,69</b>	<b>81 225 605,84</b>	<b>1 277 868,85</b>	<b>2%</b>
<b>03900</b>	<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	<b>16 635 488,96</b>	<b>15 226 087,89</b>	<b>1 409 401,07</b>	<b>9%</b>

## État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2017

	A	B	C	D	E	
	Budget 2017	Résultats réels 2017	Résultats réels 2016	Variation \$	Variation %	
<b>REVENUS</b>						
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	70 840 590	71 492 313,38	69 457 029,12	2 035 284,26	3%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	72 000	193 658,41	280 405,37	-86 746,96	-31%
00040	Taxe scolaire (page 53)	14 512 393	14 743 228,25	13 859 475,96	883 752,29	6%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	1 363 000	993 231,87	920 506,69	72 725,18	8%
980	Ventes de biens et services (page 55)	6 362 010	7 758 688,43	7 230 108,15	528 580,28	7%
00060	Revenus divers (page 56)	471 130	852 585,41	888 519,45	-35 934,04	-4%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	235 191	302 963,47	265 286,60	37 676,87	14%
<b>00000</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>93 856 314</b>	<b>96 336 669,22</b>	<b>92 901 331,34</b>	<b>3 435 337,88</b>	<b>4%</b>
<b>CHARGES</b>						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	45 656 070	44 680 780,93	43 271 451,93	1 409 329,00	3%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	20 470 680	21 131 662,27	20 717 576,70	414 085,57	2%
30000	Services d'appoint (page 83)	11 831 616	12 065 608,70	11 821 981,05	243 627,65	2%
50000	Activités administratives (page 84)	4 163 576	4 294 868,33	4 271 554,67	23 313,66	1%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	10 210 937	10 612 588,97	10 156 808,49	455 780,48	4%
70000	Activités connexes (page 86)	2 374 889	2 474 434,64	2 784 223,95	-309 789,31	-11%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	78 030	-342 261,82	301 481,88	-643 743,70	-214%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	9 586,13	0,00	9 586,13	100%
<b>00100</b>	<b>Total des charges</b>	<b>94 785 798</b>	<b>94 927 268,15</b>	<b>93 325 078,67</b>	<b>1 602 189,48</b>	<b>2%</b>
<b>00200</b>	<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>-929 484</b>	<b>1 409 401,07</b>	<b>-423 747,33</b>	<b>1 833 148,40</b>	<b>-433%</b>

**État de l'excédent (déficit) accumulé**

Exercice clos le 30 juin 2017

	A	B
	2017	2016
<b>00010</b> EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	<b>15 226 087,89</b>	<b>15 649 835,22</b>
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0,00	0,00
<b>00030</b> Solde redressé	<b>15 226 087,89</b>	<b>15 649 835,22</b>
00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	1 409 401,07	-423 747,33
<b>90000</b> EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<b>16 635 488,96</b>	<b>15 226 087,89</b>

## État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2017

	A Budget 2017	B Résultats réels 2017	C Résultats réels 2016
<b>00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	-62 874 223	-65 999 517,95	-58 790 761,79
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0	0,00	0,00
<b>00000 SOLDE REDRESSÉ</b>	<b>-62 874 223</b>	<b>-65 999 517,95</b>	<b>-58 790 761,79</b>
<b>00030 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)</b>	-929 484	1 409 401,07	-423 747,33
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-6 846 927	-5 651 284,76	-10 822 160,40
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0,00	0,00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	4 395 743	4 354 964,28	4 025 258,86
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	9 586,13	0,00
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	0,00	0,00
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	0,00	0,00
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0,00	0,00
<b>00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>-2 451 184</b>	<b>-1 286 734,35</b>	<b>-6 796 901,54</b>
<b>00200 Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance</b>	<b>0</b>	<b>8 865,50</b>	<b>11 892,71</b>
<b>00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>-3 380 668</b>	<b>131 532,22</b>	<b>-7 208 756,16</b>
<b>90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>-66 254 891</b>	<b>-65 867 985,73</b>	<b>-65 999 517,95</b>

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2017

	A 2017	B 2016
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
00010	1 409 401,07	-423 747,33
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
00020	0,00	0,00
00030	0,00	0,00
00040	-342 261,82	301 481,88
00050	8 865,50	11 892,71
00060	-302 963,47	-265 286,60
00070	63 910,72	63 798,82
00080	4 354 964,28	4 025 258,86
00090	9 586,13	0,00
00100	0,00	0,00
00110	869 592,85	4 248 197,44
00120	0,00	0,00
00121	0,00	0,00
00122	0,00	0,00
<b>00000</b>	<b>6 071 095,26</b>	<b>7 961 595,78</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
00210	-5 883 664,09	-12 859 276,69
00220	0,00	0,00
00250	0,00	0,00
<b>00200</b>	<b>-5 883 664,09</b>	<b>-12 859 276,69</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
00230	0,00	0,00
00240	0,00	0,00
<b>00249</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
00310	0,00	0,00
00320	14 528 000,00	35 843 000,00
00330	-13 137 364,00	-29 934 364,00
00340	0,00	0,00
00350	0,00	0,00
00360	0,00	0,00
00370	0,00	0,00
00380	0,00	0,00
<b>00300</b>	<b>1 390 636,00</b>	<b>5 908 636,00</b>
<b>00400</b>	<b>1 578 067,17</b>	<b>1 010 955,09</b>
00510	7 589 431,22	6 578 476,13
<b>90000</b>	<b>9 167 498,39</b>	<b>7 589 431,22</b>

**Débiteurs**

Au 30 juin 2017

	A 2017	B 2016	C Variation \$	D Variation %
01510 Comptes à recevoir des usagers - Droits de scolarité	0,00	0,00	0,00	0%
01520 Autres comptes à recevoir des usagers	660 077,35	728 915,33	-68 837,98	-9%
01920 Congés sabbatiques	139 450,09	99 275,28	40 174,81	40%
01540 Intérêts courus à recevoir	3 879,85	5 089,62	-1 209,77	-24%
01550 Avances aux commissions scolaires de l'île de MTL ou au CGTSIM	0,00	0,00	0,00	0%
01555 Allocations pour les milieux défavorisés à recevoir du CGTSIM	0,00	0,00	0,00	0%
01560 Avances à des employés de la commission scolaire	0,00	0,00	0,00	0%
01570 Taxes à la consommation à recevoir	247 656,16	262 707,90	-15 051,74	-6%
01575 Participation financière d'un particulier ou d'un organisme à recevoir	0,00	0,00	0,00	0%
01580 Transfert du gouvernement du Canada	9 222,22	28 226,00	-19 003,78	-67%
01585 Autres ventes de biens et services	0,00	0,00	0,00	0%
00010 Autres débiteurs	0,00	0,00	0,00	0%
00020 <i>Réservé au Ministère</i>	0,00			
00030 <i>Réservé au Ministère</i>	0,00			
00040 <i>Réservé au Ministère</i>	0,00			
<b>00100 Sous-total</b>	<b>1 060 285,67</b>	<b>1 124 214,13</b>	<b>-63 928,46</b>	<b>-6%</b>
01590 Provision pour créances douteuses	0,00	0,00	0,00	0%
<b>90000 TOTAL</b>	<b>1 060 285,67</b>	<b>1 124 214,13</b>	<b>-63 928,46</b>	<b>-6%</b>

**Créditeurs et frais courus à payer**

Au 30 juin 2017

		A 2017	B 2016	C Variation \$	D Variation %
03520	Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	8 445 146,49	9 122 341,85	-677 195,36	-7%
03540	Fournisseurs	1 658 486,47	1 277 779,27	380 707,20	30%
03541	Comptes à payer et retenues sur contrats - Immobilisations	343 670,84	576 050,17	-232 379,33	-40%
03545	Taxes à la consommation à payer	0,00	0,00	0,00	0%
03510	Retenues sur contrats - Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0%
03560	Avances des commissions scolaires de l'île de MTL ou du CGTSIM	0,00	0,00	0,00	0%
03570	Intérêts courus sur les billets et les autres dettes à long terme à la charge de la CS	0,00	0,00	0,00	0%
03580	Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (Règles budgétaires)	606 814,04	502 832,13	103 981,91	21%
03585	Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (autres que règles budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0%
03200	Subventions à rembourser	0,00	0,00	0,00	0%
03850	Congés sabbatiques	205 937,69	139 212,96	66 724,73	48%
03860	Dépôts de soumissions, de garanties et des usagers	41 909,95	51 042,61	-9 132,66	-18%
03590	Autres éléments créditeurs	0,00	0,00	0,00	0%
00010	Réservé au Ministère	0,00			
00020	Réservé au Ministère	0,00			
00030	Réservé au Ministère	0,00			
<b>90000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 301 965,48</b>	<b>11 669 258,99</b>	<b>-367 293,51</b>	<b>-3%</b>

## Provision pour avantages sociaux

Au 30 juin 2017

	A	B	C	D	E = A + B + C - D	F	G	H	
	Solde au début de l'exercice	Reclassement	Avantages sociaux gagnés au cours de l'exercice	Avantages sociaux utilisés au cours de l'exercice	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Variation \$	Variation %	
<b>01000</b>	<b>Provision pour avantages sociaux</b>	<b>3 234 442,27</b>	<b>0,00</b>	<b>5 429 084,35</b>	<b>5 612 589,03</b>	<b>3 050 937,59</b>	<b>3 234 442,27</b>	<b>-183 504,68</b>	<b>-6%</b>
03610	Autres congés de maladie (excluant contributions de l'employeur) - Personnel autre qu'enseignant	228 970,76	-155 712,49	388 096,88	288 604,64	172 750,51	228 970,76	-56 220,25	-25%
03612	Autres congés de maladie (contributions de l'employeur) - Personnel autre qu'enseignant	54 136,75	-17 784,53	35 735,13	34 632,55	37 454,80	54 136,75	-16 681,95	-31%
03614	Autres congés de maladie (excluant contributions de l'employeur) - Personnel enseignant	0,00	155 712,49	1 169 641,58	1 248 050,58	77 303,49	0,00	77 303,49	100%
03616	Autres congés de maladie (contributions de l'employeur) - Personnel enseignant	0,00	17 784,53	151 777,23	149 766,07	19 795,69	0,00	19 795,69	100%
03620	Vacances (excluant contributions de l'employeur) - Personnel autre qu'enseignant	1 876 689,77	0,00	2 170 111,74	2 016 420,45	2 030 381,06	1 876 689,77	153 691,29	8%
03622	Vacances (contributions de l'employeur) - Personnel autre qu'enseignant	375 305,81	0,00	273 984,09	241 970,48	407 319,42	375 305,81	32 013,61	9%
03630	Heures supplémentaires accumulées (excluant contributions de l'employeur) - Personnel autre qu'enseignant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
03632	Heures supplémentaires accumulées (contributions de l'employeur) - Personnel autre qu'enseignant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
03640	Indemnités de départ (excluant contributions de l'employeur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
03642	Indemnités de départ (contributions de l'employeur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
03650	Assurance-traitement (excluant contributions de l'employeur) - Personnel autre qu'enseignant	489 312,61	-230 812,10	314 747,83	422 372,75	150 875,59	489 312,61	-338 437,02	-69%
03652	Assurance-traitement (contributions de l'employeur) - Personnel autre qu'enseignant	74 164,00	-26 362,18	29 185,57	50 684,74	26 302,65	74 164,00	-47 861,35	-65%
03654	Assurance-traitement (excluant contributions de l'employeur) - Personnel enseignant	0,00	230 812,10	481 946,50	697 637,70	15 120,90	0,00	15 120,90	100%
03656	Assurance-traitement (contributions de l'employeur) - Personnel enseignant	0,00	26 362,18	59 087,05	83 716,52	1 732,71	0,00	1 732,71	100%
03660	Autres congés sociaux (excluant contributions de l'employeur) - Personnel autre qu'enseignant	121 563,67	-114 959,32	46 587,22	30 172,90	23 018,67	121 563,67	-98 545,00	-81%
03662	Autres congés sociaux (contributions de l'employeur) - Personnel autre qu'enseignant	14 298,90	-11 188,40	10 461,58	3 620,74	9 951,34	14 298,90	-4 347,56	-30%
03664	Autres congés sociaux (excluant contributions de l'employeur) - Personnel enseignant	0,00	114 959,32	264 611,32	307 981,16	71 589,48	0,00	71 589,48	100%
03666	Autres congés sociaux (contributions de l'employeur) - Personnel enseignant	0,00	11 188,40	33 110,63	36 957,75	7 341,28	0,00	7 341,28	100%
<b>02000</b>	<b>Provision pour avantages sociaux futurs</b>	<b>1 412 743,73</b>	<b>0,00</b>	<b>20 587,13</b>	<b>179 344,27</b>	<b>1 253 986,59</b>	<b>1 412 743,73</b>	<b>-158 757,14</b>	<b>-11%</b>
03670	Congés de maladie monnayables du personnel enseignant (excluant contributions de l'employeur)	1 267 504,49	0,00	17 688,59	160 128,80	1 125 064,28	1 267 504,49	-142 440,21	-11%
03672	Congés de maladie monnayables du personnel enseignant (contributions de l'employeur)	145 239,24	0,00	2 898,54	19 215,47	128 922,31	145 239,24	-16 316,93	-11%
<b>90000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 647 186,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 449 671,48</b>	<b>5 791 933,30</b>	<b>4 304 924,18</b>	<b>4 647 186,00</b>	<b>-342 261,82</b>	<b>-7%</b>

## Détail des immobilisations corporelles

Au 30 juin 2017

		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
		Coût				Amortissement accumulé				Valeur comptable nette au 30 juin 2017	Valeur comptable nette au 30 juin 2016
		Solde au 30 juin 2016	Acquisitions	Dispositions et réduction de valeur	Solde à la fin	Solde au 30 juin 2016	Amortissement	Dispositions et réductions de valeur	Solde à la fin		
	Terrains										
01810	Terrains	1 660 186,89	0,00	0,00	1 660 186,89					1 660 186,89	1 660 186,89
	Aménagements										
01811	Aménagements de terrain (10 ans)	522 193,70	74 137,26	0,00	596 330,96	233 701,89	54 301,05	0,00	288 002,94	308 328,02	288 491,81
01813	Aménagements de terrain (20 ans)	4 982 257,09	554 351,36	0,00	5 536 608,45	922 123,54	261 550,77	0,00	1 183 674,31	4 352 934,14	4 060 133,55
	Bâtiments										
01801	Bâtiments acquis avant le 1er juillet 2008 (35 ans)	97 460 602,09	0,00	0,00	97 460 602,09	75 708 655,67	1 201 641,03	0,00	76 910 296,70	20 550 305,39	21 751 946,42
01820	Bâtiments (20 ans)	30 230,12	0,00	0,00	30 230,12	7 702,97	1 511,76	0,00	9 214,73	21 015,39	22 527,15
01822	Bâtiments (40 ans)	3 799 473,96	150 862,36	0,00	3 950 336,32	232 680,70	94 890,24	0,00	327 570,94	3 622 765,38	3 566 793,26
01824	Bâtiments (50 ans)	9 028 946,63	16 739,05	0,00	9 045 685,68	277 988,52	180 759,23	0,00	458 747,75	8 586 937,93	8 750 958,11
01826	Améliorations locatives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Améliorations et transformations majeures										
01878	Améliorations et rénovations majeures (15 ans)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01880	Améliorations et rénovations majeures (25 ans)	11 966 842,52	1 226 093,23	0,00	13 192 935,75	1 348 176,82	476 045,23	0,00	1 824 222,05	11 368 713,70	10 618 665,70
01882	Améliorations et rénovations majeures (30 ans)	11 527 630,73	1 989 041,76	0,00	13 516 672,49	1 110 482,09	397 075,09	0,00	1 507 557,18	12 009 115,31	10 417 148,64
01884	Améliorations et rénovations majeures (40 ans)	15 676 436,37	606 469,75	0,00	16 282 906,12	1 808 598,92	396 539,46	0,00	2 205 138,38	14 077 767,74	13 867 837,45
	Matériel et équipement										
01803	Équipements acquis avant le 1er juillet 2008 (5 ans)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01830	Mobilier et équipement de bureau	558 257,20	100 691,15	111 052,47	547 895,88	244 853,66	111 309,29	111 052,47	245 110,48	302 785,40	313 403,54
01832	Autres équipements	792 927,82	110 253,66	9 644,63	893 536,85	139 768,90	55 038,75	2 922,20	191 885,45	701 651,40	653 158,92
01840	Équipement informatique	1 053 430,24	323 722,10	468 688,77	908 463,57	541 667,98	324 079,52	467 994,27	397 753,23	510 710,34	511 762,26
01842	Équipement de communication multimédia	1 476 005,89	253 336,46	219 279,29	1 510 063,06	676 858,72	296 021,34	219 279,29	753 600,77	756 462,29	799 147,17
01844	Matériel roulant	206 032,67	25 168,17	3 253,78	227 947,06	54 746,16	41 962,58	1 084,58	95 624,16	132 322,90	151 286,51
01848	Documents de bibliothèque	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01854	Documents de bibliothèque (Achats initiaux)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01850	Manuels scolaires (Achats initiaux)	839 329,59	6 750,00	839 329,59	6 750,00	839 329,59	112,50	839 329,59	112,50	6 637,50	0,00
01860	Manuels scolaires (mesures 30150, 30160 et 30180)	0,00	34 347,29	0,00	34 347,29	0,00	572,45	0,00	572,45	33 774,84	0,00
	Équipement spécialisé reliés à l'éducation										
01834	Équipement spécialisé (10 ans)	2 052 294,38	179 321,16	0,00	2 231 615,54	797 620,91	212 692,69	0,00	1 010 313,60	1 221 301,94	1 254 673,47
01836	Équipement spécialisé (20 ans)	1 215 974,32	0,00	0,00	1 215 974,32	273 752,81	60 798,24	0,00	334 551,05	881 423,27	942 221,51
	Développement informatique										
01846	Développement informatique	459 953,79	0,00	46 951,89	413 001,90	147 488,81	86 741,78	46 951,89	187 278,70	225 723,20	312 464,98
	Réseaux complexes										
01852	Réseau de télécommunication	2 026 425,61	0,00	0,00	2 026 425,61	860 325,57	101 321,28	0,00	961 646,85	1 064 778,76	1 166 100,04
<b>90000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>167 335 431,61</b>	<b>5 651 284,76</b>	<b>1 698 200,42</b>	<b>171 288 515,95</b>	<b>86 226 524,23</b>	<b>4 354 964,28</b>	<b>1 688 614,29</b>	<b>88 892 874,22</b>	<b>82 395 641,73</b>	<b>81 108 907,38</b>

## Dettes à long terme

Au 30 juin 2017

	A	B	C	D	E	F = A+B-C-D-E	G	H	I	
	Solde au début de l'exercice	Nouveaux emprunts et frais reportés de l'exercice	Remboursement de capital et amortissement des frais reportés de l'exercice	Utilisation du fonds d'amortissement de l'exercice	Échéances de capital à refinancer de l'exercice	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Variation \$	Variation %	
<b>DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DE LA CS</b>										
00010	Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00020	Billets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00025	Emprunts bancaires - Autres que des emprunts hypothécaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00030	Emprunts hypothécaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00040	Obligations découlant de contrats de location acquisition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00050	Obligations découlant de baux emphytéotiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00060	Obligations découlant de partenariat public et privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00070	Autres marchés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00090	Moins: Frais reportés liés aux dettes à la charge de la CS	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0%	
<b>00000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>	
<b>DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION</b>										
00110	Règles budgétaires	80 209 800,53	14 445 186,00	5 908 453,28	0,00	7 165 000,00	81 581 533,25	80 209 800,53	1 371 732,72	2%
00120	Billets	80 608 728,00	14 528 000,00	5 972 364,00	0,00	7 165 000,00	81 999 364,00	80 608 728,00	1 390 636,00	2%
00130	Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00140	Hypothèques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00150	Moins: Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	398 927,47	82 814,00	63 910,72			417 830,75	398 927,47	18 903,28	5%
00200	Autres que règles budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00210	Billets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00220	Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00230	Hypothèques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
00250	Moins: Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention autres que règles budgétaires	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0%	
<b>90000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 209 800,53</b>	<b>14 445 186,00</b>	<b>5 908 453,28</b>	<b>0,00</b>	<b>7 165 000,00</b>	<b>81 581 533,25</b>	<b>80 209 800,53</b>	<b>1 371 732,72</b>	<b>2%</b>

**Charges par nature**

Exercice clos le 30 juin 2017

	A BUDGET 2017	B 2017	C 2016	D Variation \$	E Variation %
<b>ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION</b>					
00010 Rémunération enseignant (page 91)	39 127 687	38 447 667,47	36 999 166,81	1 448 500,66	4%
00020 Rémunération non-enseignant (page 91)	0	5 490,17	14 916,00	-9 425,83	-63%
00030 Contribution de l'employeur (page 81)	4 049 810	4 204 907,08	4 141 560,83	63 346,25	2%
00040 Frais de déplacement (page 81)	65 555	94 016,20	94 270,72	-254,52	0%
00050 Fournitures et matériel (page 81)	1 931 170	1 489 517,84	1 584 583,65	-95 065,81	-6%
00060 Services, honoraires et contrats (page 81)	464 348	393 616,93	365 793,60	27 823,33	8%
00070 Autres charges (page 81)	17 500	45 565,24	71 160,32	-25 595,08	-36%
<b>00000 SOUS-TOTAL</b>	<b>45 656 070</b>	<b>44 680 780,93</b>	<b>43 271 451,93</b>	<b>1 409 329,00</b>	<b>3%</b>
<b>ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION</b>					
00110 Rémunération enseignant (page 92)	2 254 550	2 324 491,11	2 242 936,88	81 554,23	4%
00120 Rémunération non-enseignant (page 92)	12 152 811	11 964 594,56	11 915 427,03	49 167,53	0%
00130 Contribution de l'employeur (page 82)	1 612 778	1 672 361,37	1 672 720,53	-359,16	0%
00140 Frais de déplacement (page 82)	280 498	332 442,26	332 974,50	-532,24	0%
00150 Fournitures et matériel (page 82)	1 284 919	1 570 460,36	1 467 451,80	103 008,56	7%
00160 Services, honoraires et contrats (page 82)	2 339 017	2 824 245,33	2 666 562,59	157 682,74	6%
00170 Autres charges (page 82)	546 107	443 067,28	419 503,37	23 563,91	6%
<b>00100 SOUS-TOTAL</b>	<b>20 470 680</b>	<b>21 131 662,27</b>	<b>20 717 576,70</b>	<b>414 085,57</b>	<b>2%</b>
<b>SERVICES D'APPOINT</b>					
00210 Rémunération enseignant (page 93)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00220 Rémunération non-enseignant (page 93)	3 529 500	3 378 411,69	3 338 744,94	39 666,75	1%
00230 Contribution de l'employeur (page 83)	394 177	421 376,98	418 718,76	2 658,22	1%
00240 Frais de déplacement (page 83)	0	5 897,42	6 595,08	-697,66	-11%
00250 Fournitures et matériel (page 83)	544 421	484 859,61	494 055,85	-9 196,24	-2%
00260 Services, honoraires et contrats (page 83)	7 275 902	7 590 378,41	7 410 310,11	180 068,30	2%
00270 Autres charges (page 83)	87 616	184 684,59	153 556,31	31 128,28	20%
<b>00200 SOUS-TOTAL</b>	<b>11 831 616</b>	<b>12 065 608,70</b>	<b>11 821 981,05</b>	<b>243 627,65</b>	<b>2%</b>

**Charges par nature (suite)**

Exercice clos le 30 juin 2017

	A BUDGET 2017	B 2017	C 2016	D Variation \$	E Variation %
<b>ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES</b>					
00310 Rémunération enseignant (page 94)	0	0,00	62,21	-62,21	-100%
00320 Rémunération non-enseignant (page 94)	3 047 390	3 082 810,03	3 183 211,67	-100 401,64	-3%
00330 Contribution de l'employeur (page 84)	344 243	355 111,87	360 892,19	-5 780,32	-2%
00340 Frais de déplacement (page 84)	95 225	82 188,28	86 066,92	-3 878,64	-5%
00350 Fournitures et matériel (page 84)	161 256	143 220,72	141 088,57	2 132,15	2%
00360 Services, honoraires et contrats (page 84)	464 312	586 861,45	460 849,42	126 012,03	27%
00370 Autres charges (page 84)	51 150	44 675,98	39 383,69	5 292,29	13%
<b>00300 SOUS-TOTAL</b>	<b>4 163 576</b>	<b>4 294 868,33</b>	<b>4 271 554,67</b>	<b>23 313,66</b>	<b>1%</b>
<b>ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES</b>					
00410 Rémunération enseignant (page 95)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00420 Rémunération non-enseignant (page 95)	1 832 133	1 903 449,34	1 795 882,06	107 567,28	6%
00430 Contribution de l'employeur (page 85)	210 034	238 020,36	228 393,25	9 627,11	4%
00440 Frais de déplacement (page 85)	3 550	3 772,77	3 153,18	619,59	20%
00450 Fournitures et matériel (page 85)	2 368 075	2 423 922,87	2 349 692,18	74 230,69	3%
00460 Services, honoraires et contrats (page 85)	1 400 022	1 661 976,00	1 753 330,58	-91 354,58	-5%
00470 Autres charges (page 85)	1 380	26 483,35	1 098,38	25 384,97	2311%
<b>00400 SOUS-TOTAL</b>	<b>5 815 194</b>	<b>6 257 624,69</b>	<b>6 131 549,63</b>	<b>126 075,06</b>	<b>2%</b>
<b>ACTIVITÉS CONNEXES</b>					
00510 Rémunération enseignant (page 96)	235 000	120 678,29	373 752,73	-253 074,44	-68%
00520 Rémunération non-enseignant (page 96)	97 645	163 169,51	152 813,81	10 355,70	7%
00530 Contribution de l'employeur (page 86)	16 229	31 487,64	55 104,13	-23 616,49	-43%
00540 Frais de déplacement (page 86)	0	5 484,53	1 014,88	4 469,65	440%
00550 Fournitures et matériel (page 86)	0	9 780,19	2 905,29	6 874,90	237%
00560 Services, honoraires et contrats (page 86)	0	887,21	3 888,96	-3 001,75	-77%
00570 Autres charges (page 86)	0	62 373,32	37 295,90	25 077,42	67%
<b>00050 SOUS-TOTAL</b>	<b>348 874</b>	<b>393 860,69</b>	<b>626 775,70</b>	<b>-232 915,01</b>	<b>-37%</b>

**Charges par nature (suite)**

Exercice clos le 30 juin 2017

	A BUDGET 2017	B 2017	C 2016	D Variation \$	E Variation %
<b>IMMOBILISATIONS</b>					
00610 Amortissement - Bâtiments (page 43)	1 479 210	1 478 802,26	1 370 384,06	108 418,20	8%
00620 Amortissement - Améliorations majeures aux bâtiments (page 43)	1 313 817	1 269 659,78	1 088 153,15	181 506,63	17%
00630 Amortissement - Aménagements (page 43)	305 518	315 851,82	286 332,00	29 519,82	10%
00640 Amortissement - Réseaux complexes (page 43)	101 321	101 321,28	101 321,28	0,00	0%
00650 Amortissement - Matériel et équipement (page 43)	214 497	208 995,57	209 292,72	-297,15	0%
00660 Amortissement - Équipements spécialisés (page 43)	275 275	273 490,93	260 182,17	13 308,76	5%
00665 Amortissement - Équipements informatique et bureautique (page 43)	612 172	620 100,86	600 548,03	19 552,83	3%
00670 Amortissement - Développement informatique (page 43)	93 933	86 741,78	109 045,45	-22 303,67	-20%
00680 Moins-value (page 85)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00690 Perte (gain) sur dispositions (pages 100 et 101)	0	9 586,13	0,00	9 586,13	0%
00695 Abandon de travaux en cours (page 85)	0	0,00	0,00	0,00	0%
<b>00600 SOUS-TOTAL</b>	<b>4 395 743</b>	<b>4 364 550,41</b>	<b>4 025 258,86</b>	<b>339 291,55</b>	<b>8%</b>
<b>CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS</b>					
00710 Débiteurs - Provision pour créances douteuses (page 86)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00720 Placements - Provision pour créances douteuses (page 86)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00725 Passif au titre des sites contaminés - Réévaluation (page 86)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00730 Provision pour congés de maladie (excluant contributions employeur) (page 34)	6 815	-121 356,97	7 538,67	-128 895,64	-1710%
00740 Provision pour vacances (excluant contributions employeur) (page 34)	58 039	153 691,29	-13 480,44	167 171,73	-1240%
00750 Provision pour heures supplémentaires cumulées (excluant contributions employeur) (page 34)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00760 Provision pour indemnités de départ (excluant contributions employeur) (page 34)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00770 Provision pour assurance-traitement et autres congés sociaux (excluant contributions employeur) (page 34)	0	-350 271,64	270 490,48	-620 762,12	-229%
00780 Provision pour contributions employeur sur avantages sociaux (RRQ, AE, FSS, CSST, etc.) (page 34)	13 176	-24 324,50	36 933,17	-61 257,67	-166%
<b>00700 SOUS-TOTAL</b>	<b>78 030</b>	<b>-342 261,82</b>	<b>301 481,88</b>	<b>-643 743,70</b>	<b>-214%</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE</b>					
00810 Service de la dette (page 86)	2 026 015	2 080 573,95	2 157 448,25	-76 874,30	-4%
<b>00800 SOUS-TOTAL</b>	<b>2 026 015</b>	<b>2 080 573,95</b>	<b>2 157 448,25</b>	<b>-76 874,30</b>	<b>-4%</b>
<b>90000 TOTAL DES CHARGES</b>	<b>94 785 798</b>	<b>94 927 268,15</b>	<b>93 325 078,67</b>	<b>1 602 189,48</b>	<b>2%</b>

## TRAFICS 2016-2017

### RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

#### Notes complémentaires aux états financiers

---

#### 1. STATUTS

La Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le Gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

##### Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la CNESST et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

## **Actifs financiers**

### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La *trésorerie et les équivalents de trésorerie* comprennent : les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

### ***Débiteurs***

Les *débiteurs* sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

## **Passifs**

### ***Régime de retraite***

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

### ***Provision pour avantages sociaux***

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats.

### ***Dettes à long terme***

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

### ***Passif au titre des sites contaminés***

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation

et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

## **Actifs non financiers**

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des contributions reportées, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation est constatée

aux résultats du poste « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise de valeur n'est constatée.

### ***Charges payées d'avance***

Les *charges payées d'avance* représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

### **Revenus**

#### ***Subventions et contributions reportées***

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

#### ***Taxe scolaire***

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

#### ***Ventes de biens et services et revenus divers***

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

## Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

### 3. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	1 899 969	2 116 665
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	2 212 042	2 226 621

### 4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 54 321 900 \$ (54 321 900 \$ au 30 juin 2016). L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel 2,7 % au 30 juin 2017 (2,7 % au 30 juin 2016) et est garanti par le MEES. Les acceptations bancaires, portent intérêt au taux de 1,08 % (1,17 % au 30 juin 2016) et sont garanties par le MEES.

### 5. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

Le détail de la provision pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

## 6. EMPRUNTS À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 9,375 %, remboursable par des versements annuels de 100 364 \$ en capital, échéant en janvier 2018. Les intérêts sont payables semestriellement.	100 364	200 728
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 4,025 %, remboursable par des versements annuels de 104 000 \$ en capital, échu en juin 2017. Les intérêts sont payables semestriellement.		104 000
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 2,108 %, remboursable par des versements annuels de 406 000 \$ en capital, échu en avril 2017. Les intérêts sont payables semestriellement.		7 571 000
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 2,463 %, remboursable par des versements annuels de 265 000 \$ en capital, échéant en décembre 2019. Les intérêts sont payables semestriellement.	5 556 000	5 821 000
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 3,202 %, remboursable par des versements annuels de 284 000 \$ en capital, échéant en septembre 2023. Les intérêts sont payables semestriellement.	6 248 000	6 532 000
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 2,1268 %, remboursable par des versements annuels de 152 000 \$ en capital, échéant en décembre 2018. Les intérêts sont payables semestriellement.	2 449 000	2 601 000
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 3,138 %, remboursable par des versements annuels de 910 000 \$ en capital, échéant en septembre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement.	8 238 000	9 148 000
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 2,944 %, remboursable par des versements annuels de 926 000 \$ en capital, échéant en septembre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement.	11 862 000	12 788 000
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 2,478 %, remboursable par des versements annuels de 505 000 \$ en capital, échéant en septembre 2026. Les intérêts sont payables semestriellement.	10 695 000	11 200 000

Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 1,920 %, remboursable par des versements annuels de 1 817 000 \$ en capital, échéant en septembre 2023. Les intérêts sont payables semestriellement.	<b>12 383 000</b>	14 200 000
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 1,128 %, remboursable par des versements annuels de 503 000 \$ en capital, échéant en juin 2019. Les intérêts sont payables semestriellement.	<b>1 006 000</b>	1 509 000
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 2,369 %, remboursable par des versements annuels de 514 000 \$ en capital, échéant en septembre 2026. Les intérêts sont payables semestriellement.	<b>8 934 000</b>	8 934 000
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 1,972 %, remboursable par des versements annuels de 270 000 \$ en capital, échéant en septembre 2026. Les intérêts sont payables semestriellement.	<b>6 750 000</b>	
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 1,121 %, remboursable par des versements annuels de 186 000 \$ en capital, échéant en avril 2020. Les intérêts sont payables semestriellement.	<b>558 000</b>	
Billet à payer, garanti par le MEES, au taux de 1,9928 %, remboursable par des versements annuels de 408 000 \$ en capital, échéant en octobre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement.	<b>7 220 000</b>	
	<hr/> <b>81 999 364</b> <hr/>	<hr/> <b>80 608 728</b> <hr/>

Les versements en capital exigibles sur les emprunts à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2018	6 432 364 \$
2019	8 885 000 \$
2020	10 846 000 \$
2021	5 634 000 \$
2022	5 634 000 \$
2023 et suivantes	44 568 000 \$

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles pour un montant de 160 266 \$ (3 447 090 \$ au 30 juin 2016) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

Au 30 juin 2017, le poste créditeurs et frais courus à payer inclut un montant de 343 670 \$ (576 050 \$ au 30 juin 2016) affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

## 8. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### *Politique de gestion des risques*

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2017.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

LE TABLEAU SUIVANT PRÉSENTE LA BALANCE CHRONOLOGIQUE DES DÉBITEURS EXCLUANT LES TAXES À LA CONSOMMATION, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES, AU 30 JUIN 2017.	2017	2016
<b>Débiteurs</b>	\$	\$
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	553 667	515 780
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	21 903	104 489
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	36 373	25 674
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	200 687	215 563
Sous-total	812 630	861 506
<b>Provision pour créances douteuses</b>		
<b>Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses</b>	<b>812 630 \$</b>	<b>861 506 \$</b>

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créanciers et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses emprunts à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2017	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Emprunts temporaires</b>					
Créanciers et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	5 909 712				5 909 712
Dettes à long terme	6 432 364	25 365 000	5 634 000	44 568 000	81 999 364
Provision pour avantages sociaux	2 549 601				2 549 601

30 juin 2016	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Emprunts temporaires</b>					
Créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	6 560 647				6 560 647
Dettes à long terme	13 137 364	13 997 364	14 938 000	38 536 000	80 608 728
Provision pour avantages sociaux	2 387 858				2 387 858

Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

#### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les emprunts à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

## 9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- *Conformément à une convention échéant en 2027, la Commission scolaire s'est engagée à payer sa quote-part des dépenses de l'entente de copropriété de la fibre optique pour le projet de l'inforoute à large bande. La quote-part s'élève à 78 124 \$ annuellement.*
- *La Commission scolaire est liée par des contrats d'entretien ménager représentant des engagements de 1 099 837 \$ (2 197 828 \$ au 30 juin 2016) répartis comme suit, pour l'exercice se terminant le 30 juin 2018 : 1 099 837 \$.*
- *La Commission scolaire est liée par des contrats d'acquisition d'équipements de même que pour des contrats de construction, de rénovation et d'aménagement de terrains à être réalisés en 2017-2018 représentant des engagements de 4 689 291 \$ (3 071 853 \$ en 2016).*
- *La Commission scolaire est liée par des contrats de location de bâtiments et de photocopieurs représentant des engagements de 187 350 \$ (226 322 \$ au 30 juin 2016) répartis comme suit, pour les exercices se terminant le 30 juin; 2018 : 77 564 \$; 2019 : 37 158 \$; 2020 : 33 436 \$, 2021 : 28 718 \$ et 2022 : 10 474 \$.*
- *La Commission scolaire est liée par des contrats de transport scolaire représentant des engagements de 35 429 975 \$ (6 972 541 \$ au 30 juin 2016) répartis comme suit, pour les exercices se terminant le 30 juin; 2018 : 7 049 009 \$; 2019 : 7 067 502 \$; 2020 : 7 085 995 \$, 2021 : 7 104 488 \$ et 2022 : 7 122 981 \$.*
- *La Commission scolaire est liée par des contrats d'entretien de matériels et d'équipements, représentant des engagements de 736 203 \$ (404 099 \$ au 30 juin 2016) répartis comme suit, pour les exercices se terminant le 30 juin; 2018 : 345 273 \$; 2018 : 285 941 \$; 2019 : 67 386 \$, 2020 : 32 793 \$, 2021 : 1 603 \$, 2022 et suivantes : 3 207 \$.*
- *La Commission scolaire est liée par un contrat d'assurances générales représentant un engagement de 37 469 \$ (33 774 \$ au 30 juin 2016) échéant le 30 juin 2018.*
- *Conformément aux différentes conventions collectives, la Commission scolaire s'est engagée à fournir des activités de perfectionnement représentant 183 435 \$. Une provision de 50 706 \$ a été inscrite au passif.*
- *Conformément aux différentes conventions collectives, la Commission scolaire s'est engagée à fournir les services liés à certaines mesures des règles budgétaires 2016-2017 représentant un solde de 215 173 \$ au 30 juin 2017 (145 598 \$ au 30 juin 2016).*

## 10. ÉVENTUALITÉS

Au 30 juin 2017, les réclamations pour suspension, assurance-salaires et congés fériés sont toujours en cours. De l'avis de conseillers juridiques, il est présentement incertain d'évaluer le dénouement de la majorité des litiges.

En décembre 2016, un recours collectif déposé contre 68 commissions scolaires du Québec a été autorisé. Ce recours concerne certains frais facturés aux parents depuis 2008. Le dénouement de ce recours collectif

étant incertain, la perte éventuelle que la Commission scolaire pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Ainsi, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2017.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée à l'excédent (ou au déficit) de l'exercice alors en cours.

## **11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlées directement ou indirectement par le Gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du Gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

## **12. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.